



## Conseil économique et social

Distr. générale  
31 janvier 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la population et du développement

#### Quarante-cinquième session

23-27 avril 2012

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

### Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement
4. Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population : les adolescents et les jeunes
5. Débat général sur la contribution des questions de population et de développement au thème retenu pour l'examen ministériel annuel de 2012.
6. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.
7. Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session de la Commission.
8. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-cinquième session.

### Annotations

#### 1. Élection du Bureau

L'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose que la Commission élit parmi les représentants de ses membres un président, un ou plusieurs vice-présidents et d'autres membres du Bureau selon que de besoin.

---

\* E/CN.9/2012/2.



Conformément à sa décision 2004/2, la Commission a tenu la première séance de sa quarante-cinquième session immédiatement après la clôture de sa quarantième-quatrième session à la seule fin d'élire le nouveau président et les autres membres du Bureau de la Commission. Les membres suivants ont été élus : Président : Hasan Kleib (Indonésie); Vice-Présidents : Martina Težak Budišić (Croatie); Sarah Flood-Beaubrun (Sainte-Lucie); et Pius Wennubst (Suisse). L'élection d'un vice-président issu des États d'Afrique a été reportée. On trouvera à l'annexe du présent document la composition de la Commission à sa quarante-cinquième session.

## **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

L'article 7 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, la commission arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Sur recommandation de la Commission à sa quarante-quatrième session, le Conseil a approuvé, par sa décision 2011/247 (voir A/66/3, chap. VII.H), l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-cinquième session de la Commission.

À sa trentième session, la Commission a décidé d'autoriser le Bureau à tenir chaque année des réunions intersessions pour préparer ses sessions (voir E/1997/25, par. 52). À sa trente-neuvième session, par sa résolution 2006/1 (voir E/2006/25, chap. I.B), la Commission a prié le Bureau de se réunir aussi souvent que nécessaire pour préparer ses sessions annuelles. La Commission est saisie du rapport du Bureau sur les travaux de ses réunions intersessions.

### **Documentation**

Ordre du jour provisoire (E/CN.9/2012/2)

Rapport du Bureau de la Commission de la population et du développement sur les travaux de ses réunions intersessions (E/CN.9/2012/3)

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session (E/CN.9/2012/L.1)

## **3. Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement**

Dans sa résolution 49/128, par laquelle elle a entériné les recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement, l'Assemblée générale a décidé que la Commission, en tant que commission technique chargée d'aider le Conseil économique et social, suivrait, examinerait et évaluerait l'application du Programme d'action de la Conférence aux niveaux national, régional et international et donnerait des avis au Conseil à ce sujet.

En vertu de son mandat (voir E/1995/27, annexe I, sect. I.A), que le Conseil a entériné dans sa résolution 1995/55, la Commission a été invitée à adopter un programme de travail pluriannuel à caractère thématique et comportant des priorités. Ce programme de travail permettrait, notamment, de mesurer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action. Dans son rapport sur les travaux de sa vingt-huitième session, dont le Conseil a pris acte dans sa décision 1995/236, la Commission a demandé que soit établi chaque année un rapport sur un thème particulier du Programme d'action (voir E/1995/27, annexe I, sect. III).

À sa vingt et unième session extraordinaire, l'Assemblée générale a, dans sa résolution S-21/2, adopté un certain nombre de mesures propres à assurer la poursuite du Programme d'action.

Dans sa décision 2010/101 (voir E/2010/25, chap. I.B), la Commission a décidé que sa quarante-cinquième session, en 2012, aurait pour thème « Les adolescents et les jeunes ».

#### **Documentation**

Lettre datée du 24 mai 2011, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.9/2012/1)

Rapport du Secrétaire général sur les adolescents et les jeunes (E/CN.9/2012/4)

Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population, centré sur les adolescents et les jeunes (E/CN.9/2012/5)

Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2012/6)

#### **4. Débat général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la population : les adolescents et les jeunes**

La Commission a considéré qu'il serait utile d'inscrire à son ordre du jour un débat général sur les questions de population liées au thème retenu. Au titre de ce point, les pays évoqueraient leur expérience concernant les buts et objectifs relatifs aux adolescents et aux jeunes définis dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement – et procéderaient à des échanges de vues sur les moyens d'accélérer la réalisation de ces buts et objectifs.

#### **5. Débat général sur la contribution des questions de population et de développement au thème retenu pour l'examen ministériel annuel de 2012**

À sa quarante et unième session, la Commission a entendu un exposé du Président du Conseil économique et social sur les diverses manières dont la Commission pouvait contribuer aux nouveaux mandats du Conseil – notamment l'examen ministériel annuel (voir E/2008/25, chap. V). En réponse, la Commission a ajouté ce point à son ordre du jour annuel. À sa quarante-cinquième session, la Commission débattera des contributions qu'elle pourrait apporter à l'examen ministériel annuel auquel le Conseil procédera en 2012, sur le thème « Promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». Le Bureau de la Commission a décidé d'inviter le Président du Conseil économique et social à prendre la parole devant la Commission au titre de ce point, afin de lancer un débat sur l'intérêt de prendre en compte les tendances démographiques relatives aux adolescents et aux jeunes pour traiter du thème de l'examen ministériel annuel.

## **6. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population**

À sa vingt-huitième session, la Commission a proposé, dans le cadre du programme de travail sur les questions de population, de continuer à accorder un rang de priorité élevé au suivi des tendances et politiques démographiques et à établir tous les deux ans des prévisions et projections concernant les populations urbaines et rurales aux niveaux mondial et national; d'entreprendre des études sur les politiques démographiques et les politiques de développement connexes; de procéder à des études sur la corrélation entre les évolutions démographiques et les autres processus de développement; d'effectuer des analyses de la mortalité; de participer à des études approfondies sur les questions de fécondité, de nuptialité, de droit à la procréation et de santé procréative, y compris la planification familiale, et d'assurer la coordination de ces études; de procéder également à des études permettant de mieux comprendre les causes et les conséquences des migrations internes et des migrations internationales; de mieux faire connaître les questions de population et de développement et de multiplier les échanges de vues à ce sujet; de prendre les dispositions nécessaires à la coordination de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action; enfin, de fournir des services de coopération technique aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et, à titre temporaire, aux pays en transition, compte tenu des problèmes économiques et sociaux auxquels ces pays étaient alors confrontés (voir E/1995/27, annexe II).

La Commission a confirmé la teneur de ce programme de travail à sa vingt-neuvième session (résolution 1996/1 de la Commission, voir E/1996/25, chap. I.C).

À sa trentième session, la Commission a souligné qu'il importait de poursuivre le travail de base de la Division de la population du Secrétariat concernant les éléments essentiels sur lesquels reposaient les estimations et les projections en matière de population; les tendances et questions fondamentales en matière de population (notamment la fécondité, la mortalité, les migrations et l'évolution des populations rurales et urbaines), l'évolution des politiques de population et l'interprétation des liens entre population et développement (résolution 1997/3 de la Commission, voir E/1997/25, chap. I.C).

À sa trente-septième session, la Commission a réaffirmé l'importance des travaux de la Division de la population, qui fournissait aux Nations Unies et à la communauté internationale des données scientifiquement fiables permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs relatifs à la population et au développement figurant dans les documents issus des grands sommets et conférences des Nations Unies, particulièrement le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les principales mesures pour la poursuite de son application ou encore la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (résolution 2004/1 de la Commission, voir E/2004/25, chap. I.B).

Lors de cette même trente-septième session, la Commission a souligné en outre que la Division de la population devait poursuivre ses travaux de base portant sur les estimations et les projections, l'évolution du mouvement de la population rurale et urbaine, l'analyse des migrations internationales, les répercussions de la modification de la pyramide des âges sur le développement, la diversité croissante des taux et des tendances de fécondité et de mortalité, les relations entre populations, ressources, environnement et développement et l'évolution des

politiques démographiques, en tenant compte des différences entre les sexes (résolution 2004/1 de la Commission).

Comme il est indiqué dans le cadre stratégique proposé pour la période 2010-2011 (voir A/63/6/Rev.1, programme 7), l'objectif du sous-programme « Population » est d'offrir à la communauté internationale plus de moyens pour régler les problèmes de population actuels et futurs et prendre en compte les aspects démographiques du développement aux niveaux national et international. Au paragraphe 7.12 du cadre stratégique en question, la Division de la population est désignée comme étant chargée de réaliser cet objectif : a) en fournissant un appui fonctionnel aux organes des Nations Unies, en particulier à la Commission de la population et du développement, et en évaluant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement; b) en facilitant les débats d'experts ou de représentants gouvernementaux sur les questions de population importantes ou nouvelles; c) en étudiant en profondeur les questions de population et les évolutions démographiques touchant à la fécondité, à la mortalité, aux migrations internationales et internes, au VIH/sida, à l'urbanisation, à la croissance démographique, au vieillissement de la population, aux perspectives démographiques, aux politiques en matière de population et aux aspects démographiques du développement; d) en diffusant des informations sur les questions de population et les conclusions générales des études démographiques, notamment sur le site Web de la Division; enfin, e) en développant les moyens de traiter les questions de population au niveau national, par l'organisation d'ateliers ou la distribution de supports techniques (manuels et logiciels, notamment).

La Commission est saisie d'une note du Secrétaire général sur le cadre stratégique proposé pour la période 2014-2015 : sous-programme 6 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales). Elle est invitée à étudier cette proposition et à formuler des observations à son sujet. Le projet de plan-programme biennal, modifié selon qu'il conviendra, sera présenté au Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-deuxième session. Les recommandations de ce dernier seront transmises à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, au cours de laquelle l'Assemblée doit examiner le cadre stratégique proposé pour la période 2014-2015.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2011 (E/CN.9/2012/7)

Note du Secrétaire général sur le cadre stratégique proposé pour la période 2014-2015 : sous-programme 6 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) (E/CN.9/2012/8)

## **7. Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session de la Commission**

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-sixième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents à présenter au titre de chacun des points de l'ordre du jour et des textes en autorisant l'établissement, afin de lui permettre de déterminer ce que

ces documents peuvent apporter aux travaux de la Commission, ainsi que leur urgence et leur pertinence au regard de la situation actuelle.

L'attention de la Commission est appelée sur les résolutions 1979/41 et 1981/83 du Conseil économique et social, relatives au contrôle et à la limitation de la documentation. Il est également rappelé à la Commission que le Conseil, à l'alinéa j) du paragraphe 1 de sa résolution 1982/50, portant sur la revitalisation du Conseil, avait instamment demandé à tous ses organes subsidiaires de faire preuve d'une très grande modération s'agissant de demander au Secrétaire général de commander de nouveaux rapports et de nouvelles études et d'appliquer intégralement les décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale relatives au contrôle et à la limitation de la documentation.

L'attention de la Commission est également appelée sur le paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 1982/50 du Conseil, dans lequel le Secrétaire général recommande : a) la rationalisation de la documentation et du programme de travail des organes subsidiaires afin que ces derniers puissent s'acquitter efficacement de leurs fonctions; b) la poursuite, par le Conseil et l'Assemblée générale, de l'examen des ordres du jour provisoires de leurs organes subsidiaires et de la liste des documents demandés, notamment afin d'assurer une plus grande cohésion dans la demande globale de documents et de rendre plus méthodique l'examen des demandes au niveau intergouvernemental, en compte pleinement tenu du plan à moyen terme et du budget-programme; et, c) la prise en compte, par le Conseil et l'Assemblée générale, de la nécessité de regrouper certains points de l'ordre du jour et certains documents destinés à leurs organes subsidiaires.

En outre, dans sa résolution 1981/83, le Conseil a prié ses organes subsidiaires de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour rationaliser leur ordre du jour et leur programme de travail, réduire sensiblement leur demande de documents, compte tenu de la durée et de la périodicité de leurs réunions, et de lui faire rapport à ce sujet dans le strict respect des directives énoncées dans ses résolutions et décisions pertinentes et dans celles de l'Assemblée générale.

Dans sa décision 1983/163, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général : a) de porter à l'attention des organes intergouvernementaux et des organes d'experts – avant qu'ils n'adoptent des décisions – toute demande de documentation que le Secrétariat ne serait pas en mesure de satisfaire dans les délais prévus et dans la limite des ressources approuvées; b) d'appeler l'attention des organes intergouvernementaux sur les domaines où les documents risquent de faire double emploi et/ou il serait possible d'intégrer ou de regrouper des documents portant sur des sujets similaires ou apparentés – le tout, dans un souci de rationalisation de la documentation.

### **Documentation**

Note du Secrétariat concernant l'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session de la Commission (E/CN.9/2012/L.2)

## **8. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-cinquième session**

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission doit soumettre au Conseil un rapport sur les travaux de chacune de ses sessions.

## Annexe

### Membres de la Commission de la population et du développement à sa quarante-cinquième session (2012)

(47 membres – mandat de quatre ans)

<i>Membre</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session</i>
Algérie	2015
Allemagne	2013
Angola	2014
Bangladesh	2013
Bélarus	2013
Belgique	2013
Brésil	2013
Chine	2014
Colombie	2012
Côte d'Ivoire	2013
Croatie	2012
Cuba	2013
El Salvador	2015
Équateur	2015
États-Unis d'Amérique	2014
Fédération de Russie	2014
Finlande	2012
Gabon	2015
Géorgie	2015
Ghana	2014
Guatemala	2014
Haïti	2013
Hongrie	2014
Inde	2014
Indonésie	2013
Iran (République islamique d')	2015

---

<i>Membre</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session</i>
Israël	2013
Jamaïque	2014
Japon	2012
Kazakhstan	2012
Kenya	2012
Luxembourg	2014
Malaisie	2014
Malawi	2014
Ouganda	2012
Pakistan	2013
Pays-Bas	2012
Philippines	2014
Portugal	2015
République démocratique du Congo	2013
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2014
Rwanda	2013
Sainte-Lucie	2014
Sénégal	2014
Suisse	2013
Tunisie	2012
Turkménistan	2015

---